



AQUEDUC

Soumissions pour Cheminée en Brique

DES SOUMISSIONS cachetées, pour une cheminée en brique à être érigée à la station des pompes du bas niveau, Pointe St-Charles, seront reçues au bureau du greffier de la Cité, Hôtel de Ville, jusqu'à midi le 29 octobre courant.

Cette cheminée devra avoir 125 pieds de hauteur et au moins sept pieds de diamètre intérieur.

Les soumissionnaires devront fournir des plans et devis complets de la cheminée qu'ils construiront, et mentionner de temps qu'ils prendront pour compléter les travaux, en donnant à la Commission de l'Aqueduc des garanties satisfaisantes que la cheminée sera complétée dans le délai qu'ils auront fixé.

Un certificat de dépôt d'une somme de \$400 entre les mains du trésorier de la Cité, devra accompagner chaque soumission. Ce dépôt sera confisqué si l'adjudicataire refuse d'exécuter les travaux (quand il en sera requis) en conformité de ses plans et devis.

De plus amples renseignements pourront être obtenus au bureau du surintendant de l'Aqueduc, Hôtel de Ville.

La Commission de l'Aqueduc ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, le 21 octobre 1907.



WATER WORKS

Proposals for Chimney

SEALED PROPOSALS for a brick chimney to be erected at the Low Level Pumping station, Point St. Charles, will be received at the City Clerk's Office, City Hall, Montreal, until noon on the 29th October instant.

The chimney to be 125 feet high, and at least 7 feet internal diameter. Tenderers must furnish complete plans and specifications of the chimney they intend to erect, and the time they will require to complete same, giving satisfactory guarantees to the Water Committee to build same within time limit set.

A certificate of deposit with the City treasurer for \$400 must accompany each tender, to be forfeited if the successful tendered refuses to go on with the work when requested to do so according to his plans and specifications.

Further particulars may be obtained at the Office of the superintendent of Water Works, City Hall.

The Water Committee does not bind itself to accept the lowest or any of the tenders.

L. O. DAVID,
City Clerk.

OFFICE OF THE CITY CLERK,

CITY HALL,

Montreal, Oct. 21st 1907.



AQUEDUC

Soumissions pour la construction d'un bâtiment pour la nouvelle chaudière à la Station des Pompes du Bas Niveau, Pointe St-Charles

Menuiserie, charpente, couverture en tôle et en papier, peinture et vitrerie

DES SOUMISSIONS cachetées, portant au dos la suscription "Soumission pour la menuiserie, charpente, couverture en tôle et en papier, la peinture et vitrerie nécessaires pour ladite construction," adressées au greffier de la Cité, et déposées au bureau de ce dernier à l'Hôtel de Ville, Montréal, seront reçues jusqu'à midi, Mardi le 29 octobre courant.

Les plans, devis et quantités pour les travaux à faire pourront être examinés au bureau du surintendant de l'Aqueduc, Hôtel de Ville, où tous les renseignements dont on aura besoin pourront aussi être obtenus.

Un chèque accepté de \$100, payable à l'ordre du trésorier de la Cité, devra accompagner chaque soumission.

Le Commission de l'Aqueduc ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, le 21 octobre 1907.



WATER WORKS

Proposals for the construction of a Building to be erected for New Boilers at the Low Level Pumping Station, Point St. Charles.

Joinery and Timber Work, Roofing, Painting and Glazing

SEALED TENDERS endorsed "Tender for Joinery and Timber Work, Roofing, Painting and Glazing, necessary for the said building", and addressed to the City Clerk, and deposited in the office of the City Clerk, City Hall, Montreal, will be received until 12 o'clock noon on Tuesday the 29th October instant.

Plan, specifications and quantities for the proposed work may be seen at the office of the Superintendent of Water Works, City Hall, where any information concerning the work may be obtained.

A certified cheque of \$100, payable to the order of the City Treasurer, must accompany each tender.

The Water Committee does not bind itself to accept the lowest or any of the tenders.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,

CITY HALL,

Montreal, October 21st, 1907.